



Décision n° 16 / 2022

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer :

- avec la Préfecture, le Département de la Charente-Maritime et Pôle Emploi Charente-Maritime, un avenant n°3 à la convention annuelle « Insertion par l'activité économique – Structure porteuse d'ateliers et chantiers d'insertion ». Cet avenant modifie l'article 1 et l'article 3.
- L'annexe de cet avenant.

Fait à Jonzac,

Le 10 JAN. 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON